



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire
16 novembre 2023

OBJET : compte rendu de la réunion du 16 novembre 2023.

Ordre du jour :

- Introduction.
- Présentation des actualités du projet par RTE.
- Présentation des actualités du parc éolien en mer de Saint-Nazaire par EDF.
- Présentation des travaux des groupes de travail de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer.
- Conclusion.

Liste des participants :

Co-présidents :

M. Jean-François QUÉRAT	Préfet maritime de l'Atlantique
M. Éric DE WISPELAERE	Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire

Participants :

M. Jean-Michel CHEVALIER	Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
Mme Christelle ARINJAKA	Préfecture maritime
M. Samuel COLIN	Réseau de transport d'électricité
M. Pierre-Emmanuel GUILLOT	EDF Renouvelables
Mme Charlotte SUGLIANI	EDF Renouvelables
Mme Nathalie TERTRE	EDF Renouvelables
M. Benoît FIGAREDE	EDF Renouvelables
M. Arnaud LAURENT	EDF Renouvelables
M. Matthieu TURPEAU	EDF Renouvelables
M. Éric PAROIS-QUÉLENNEC	Union départementale CFE-CGC de Loire-Atlantique
M. Jean-Claude BLANC	Association Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement (SPCNE)
M. Jean-Pierre BARBIER	Association DUMET Environnement et patrimoine
M. Michel CHAUSSE	Association Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement (SPCNE)
Mme Charlotte BADOUEL	Association Huîtres de Bretagne
M. Yves THOMERE	Union nationale d'associations de navigateurs de Loire-Atlantique
M. André BOUCHER	Élu du Croisic
M. Alain DORÉ	Collectif Défense de la mer (DLM)
M. Ion TILLIER	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de Loire (COREPEM)
M. Damien PORCHER-LABREUILLE	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique
M. Alain PARISY	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique
Mme Aurore JUNCA-LAPLACE	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique
M. Xavier HINDERMEYER	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Mme Agnès LEVEL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Mme Marie DEZARD	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Mme Claude TRICHET	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
M. Yann QUERE	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
M. Alexandre ELY	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO)
Mme Carole LE DAMANY	Union locale CFTC de Saint-Nazaire
M. Christian TESSIER	CFDT Retraités
M. DANET-GUTTON	CFDT
Mme Olivia GERVAIS	SNES - FSU
Mme Anaik FOURDILIS	UNSA
M. Christophe GOUMAS	Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Loire-Atlantique
Mme June VERGÉ KEMP	Conseil départemental de Vendée
M. Philippe AUBRY	Sémaphore de Chémoulin à Saint-Nazaire
M. Claude BERG	Sémaphore de Piriac-sur-Mer
M. Philippe LEON	Port de Nantes Saint Nazaire
Mme Marie-Jeanne BAZIN	CGPM des Pays de la Loire
Mme Sophie NORMAND COUDER	Collaboratrice M. Philippe GROSVALET sénateur LA
M. David FAUSTIN	Collaborateur M. Matthias TAVEL député LA
M. Etienne POURCHER	Fondation OPEN-C/SEMREV
M. Lionel SALVAYRE	Météo France
M. Christophe MIRABEL	Peloton de sûreté maritime et portuaire de St-Nazaire
M. Mathieu REUNAVOT	SGAR des Pays de la Loire

Personnes excusées :

Mme Carole PITOU-AGUDO	Réseau de transport d'électricité Ouest
------------------------	---

La séance est ouverte à 14 heures 31.

1. INTRODUCTION

M. le vice-amiral Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique, ouvre la séance et se présente à l'assemblée. Vice-amiral d'escadre, il a pris ses fonctions le 1^{er} août 2023, en provenance de l'état-major des armées, après un passage au cabinet du Premier ministre puis au secrétariat général de la mer. Il annonce que la réunion sera coprésidée avec le préfet, représenté par le sous-préfet de Saint-Nazaire. Il souligne l'importance de son ordre du jour, puisqu'il s'agit de la première réunion de l'instance de concertation et de suivi depuis la mise en service du parc éolien, en novembre 2022. L'instance s'est réunie auparavant à dix reprises, la dernière réunion ayant eu lieu en juillet 2022. Depuis, beaucoup de choses se sont passées, dans un sens d'ailleurs plutôt positif, que ce point de situation a pour objectif de récapituler.

Outre la mise en production, cette première année a été marquée par une réouverture du parc aux usagers de la mer, d'une manière un peu plus large que prévue avec notamment la reprise de l'activité de plongée et des navires à passagers. L'année qui a précédé l'ouverture du parc a servi à un dialogue entre les différents acteurs et l'État. Le précédent préfet maritime avait souhaité un retour des usages le plus ouvert possible, tout en faisant appel au sens de responsabilité de chacun pour permettre une cohabitation en sécurité. Les moyens de l'action de l'État en mer ont patrouillé activement pendant les beaux jours. Le bilan de la situation estivale est relativement positif, et il faut le saluer. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne s'est rien passé, qu'il n'y a pas de danger et qu'il est possible de pratiquer n'importe quelle activité. La phase de réflexion autour de la conciliation des usages doit se poursuivre. M. le préfet maritime n'hésitera pas à réviser l'arrêté si un incident survenu dans le parc le nécessitait.

Cette posture d'ouverture des usages participe à l'acceptabilité de l'éolien en mer. M. le préfet maritime l'a constaté lors de ses rencontres avec des élus, à Nantes, en présence du préfet des Pays-de-la-Loire, mais aussi lors de sa visite à Bordeaux. L'accessibilité et la gestion des usages revêtent une importance particulière pour de tels projets.

Avant d'entrer dans le cœur de la réunion, M. le préfet maritime remercie ceux qui l'ont organisée, en l'occurrence les services de l'État, la sous-préfecture, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et en particulier la Délégation à la mer et au littoral (DML).

M. DE WISPELAERE, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, rappelle que l'instance de concertation et de suivi du parc éolien, créée sur la base du cahier des charges résultant de l'appel d'offres de 2011, est un lieu de dialogue privilégié entre les services de l'État, les élus locaux, les associations et les acteurs socio-économiques locaux. Des groupes de travail sur la pêche, les usages, la sécurité maritime, l'environnement et le milieu socio-économique se sont réunis pour réfléchir à ces sujets. La présentation de leur contribution, inscrite à l'ordre du jour, alimentera en données et fera vivre cette concertation.

Tout au long de la phase d'élaboration de ce projet considérable, l'État et les acteurs du territoire ont été au rendez-vous, en s'attachant à accompagner les porteurs du projet afin que la construction, puis l'entrée en exploitation du parc s'effectuent dans les meilleures conditions. La réalité confirme que les choses se passent plutôt bien.

M. le sous-préfet souligne les retombées économiques positives pour le territoire. La base de maintenance de La Turballe mobilisera une centaine d'emplois pendant toute la durée de vie du parc. Plus largement, le rapport de l'Observatoire des énergies de la mer de 2023 établit que la région des Pays de la Loire, avec notamment le parc de Saint-Nazaire et la construction de celui d'Yeu et de Noirmoutier, est la première sur le plan du nombre d'emplois : 2 256 emplois ont en effet été mobilisés dans la filière des énergies marines renouvelables en 2022, avec une concentration de 33 % des emplois de l'échelle nationale.

La situation géopolitique actuelle a mis en lumière la nécessité de développer la capacité nationale de produire, en France, une électricité décarbonée. La mise en service du parc a permis sa contribution, dès l'hiver 2022-2023, à la sécurité d'approvisionnement du Grand Ouest.

M. le sous-préfet espère que ce premier parc éolien en mer, bien intégré au territoire, facilitera les discussions pour les projets à venir dans les différentes régions, notamment dans le cadre du débat public sur la planification maritime qui s'ouvrira le 20 novembre 2023.

Il se félicite enfin de la qualité du dialogue entretenu de façon continue entre toutes les parties prenantes du projet.

2. PRÉSENTATION DES ACTUALITÉS DU PROJET PAR RTE

M. COLIN, responsable maintenance des réseaux en mer sur la façade atlantique pour RTE, précise qu'il succède à M. MACÉ, directeur de projet « raccordement », qui représentait RTE lors de la précédente instance. Il indique que le mode projet, pour le raccordement électrique du parc, est révolu. Il est passé en exploitation à l'été 2022 et est désormais en phase d'opération. Une première liaison a été mise à la disposition du parc en avril 2022 et une deuxième, en juillet 2022. Le projet a consisté à raccorder la plate-forme du banc de Guérande au réseau électrique existant. Un nouveau poste a été créé sur le territoire de la commune de Prinquiau, lui-même raccordé au réseau électrique 225 000 V. À partir de ce poste, RTE a créé deux liaisons souterraines de 27 km, qui arrivent sur la plage de la Courance, à Saint-Nazaire, où se trouve l'atterrage, c'est-à-dire le raccordement entre la partie sous-marine et la partie souterraine des ouvrages électriques. Deux liaisons sous-marines de près de 30 km conduisent ensuite jusqu'à la plateforme en mer.

Depuis la mise en exploitation de ce raccordement, RTE a entamé sa phase d'exploitation des ouvrages électriques et a exécuté son plan de maintenance tel que prévu. La première étape, importante car ayant des impacts sur les usages, a consisté à réaliser une campagne de relevés géophysiques en mer, et s'est déroulée du 18 août au 24 septembre 2023. Elle avait pour objet de s'assurer, après une année d'exploitation, que les câbles étaient toujours correctement ensouillés et qu'aucun dysfonctionnement ou anomalie n'était constaté sur le sol marin. Il s'agit de relevés de mesures scientifiques réalisés sans contact avec le fond, avec des bateaux équipés de sonars. RTE a travaillé avec les services de l'État, en particulier, la préfecture maritime et la DDTM, pour définir les restrictions d'usages pendant les opérations. Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée.

RTE a également mené des opérations de contrôle de ses installations électriques sur la plateforme du banc de Guérande et a réalisé de premières opérations de maintenance sur le reste des ouvrages, au poste de Prinquiau et sur les liaisons souterraines.

M. COLIN présente ensuite des photos illustrant ces opérations, notamment celle du bateau utilisé pour effectuer la campagne de relevés scientifiques sur la partie *offshore*, le *nearshore* et l'*offshore* ayant été scindés, puisque selon les profondeurs d'eau, le bateau employé n'est pas le même. En l'occurrence, ce bateau est affrété par la compagnie GEOxyz, contractant de RTE pour les campagnes de relevés géophysiques. Trois autres photographies montrent des techniciens à l'œuvre sur différents sites.

3. PRÉSENTATION DES ACTUALITÉS DU PARC ÉOLIEN EN MER DE SAINT-NAZAIRE PAR EDF-RE

M. GUILLOT, directeur d'exploitation pour les parcs d'éolien en mer chez EDF Renouvelables, rappelle les caractéristiques du parc éolien. Il comprend 80 éoliennes Haliade 150 implantées sur une zone de 80 km² sur le banc de Guérande, espacées de 1 km, de 480 MW de puissance installée et reliées à une sous-station en mer. Le parc est implanté à une distance de 12 à 20 km des côtes. L'investissement total représente 2 Md€. La production générée par ce parc en moyenne sur une année correspond à la consommation de 700 000 personnes, soit 20 % de la consommation annuelle du département.

Les éléments du parc comprennent le poste électrique en mer, construit par les Chantiers de l'Atlantique, où les câbles export de RTE sont connectés et dont partent les câbles inter-éoliennes. Ce sont 105 km de câbles qui rejoignent les éoliennes. À l'origine, les éoliennes avaient des turbines Alstom, racheté depuis par General Electric. Le diamètre du rotor s'élève à 150 mètres. La hauteur, en bout de pale, à partir du niveau de la mer, est d'environ 185 m, en fonction de la marée.

Le parc a été mis en exploitation par phases. La première phase importante pour EDF Renewables, a permis de déclencher le premier contrat avec EDF Obligation d'achat, en juillet 2022, avec la mise en service de 25 % de la capacité du parc. Toutes les éoliennes ont été installées en septembre. Les tours et les pales ont été transportées par le bateau de Jan De Nul, le *Vole au vent*. L'inauguration du parc, en novembre, célébrait la mise en service totale du parc, pour 25 ans d'exploitation et de maintenance, qui sont réalisées depuis la base de La Turballe. La maintenance des aérogénérateurs est confiée en sous-traitance à General Electric pour une durée de 17 ans, EDF Renewables assurant les autres tâches de maintenance avec des sous-traitants de la région. Les activités réalisées depuis La Turballe sont la supervision des actifs, des éoliennes, du poste en mer, l'organisation de la maintenance et la logistique, la coordination maritime, la coordination du travail et le pilotage du transfert de personnel, qui s'effectue en grande majorité avec trois bateaux de transport de personnes (CTV - crew transfer vessel) affrétés par Louis Dreyfus Armateurs et construits aux Sables-d'Olonne, par le chantier Ocea. Cela représente plus d'une centaine d'emplois pérennes sur 25 ans à La Turballe et même davantage pendant les deux premières années d'exploitation, qui génèrent un supplément de tâches de maintenance et de tests.

S'agissant du bilan énergétique sur un an, la production annoncée de 1,6 TWh a été quasiment atteinte au cours des douze derniers mois, avec 1 590 GWh. Le facteur de charge devrait s'établir à près de 38 %, contre 37 % annoncés, avec un objectif de 40 % sur la durée de vie du parc. Le facteur de charge est le rapport entre la production annuelle, qui s'exprime en mégawattheures, en gigawattheures ou en térawattheures, et la production maximale théorique, soit 480 mégawatts x 24 heures x 365 jours. Il détermine l'équivalent pleine puissance sur l'année. En l'occurrence, le facteur de charge n'atteint pas systématiquement 40% parce que le vent est une ressource variable : certaines années, il sera inférieur et d'autres, il sera supérieur. En outre, la première année a nécessité un surcroît de tâches de maintenance et de tests, ces derniers ne pouvant se faire qu'à pleine puissance, ce qui a légèrement dégradé la production au cours du premier hiver. La production est plus importante en hiver, ce qui est appréciable parce que c'est la période où le réseau énergétique français en a besoin. Une exception est à noter : le mois de février a été très peu venteux.

M. PAROIS-QUÉLENNEC, représentant de l'union départementale CFE-CGC de Loire-Atlantique, demande si les vents forts influent sur le facteur de charge.

M. GUILLOT indique que la pleine puissance est atteinte à 12 m/s, à multiplier par 3,6 pour les km/h. Entre 12 m/s et 25 m/s, soit 90 km/h, la production est identique. À 90 km, la production est stoppée quelques instants jusqu'à ce que le vent baisse. On produit au maximum à 12 m/s.

M. BLANC, vice-président de l'association Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement (SPCNE), précise que le rendement est de 95 %.

Évoquant ensuite les suivis environnementaux réalisés, M. GUILLOT les classe en six catégories : les habitats, benthiques, la ressource halieutique, les chiroptères, l'avifaune, la qualité de l'eau et les mammifères marins. Tous les suivis de construction ont été réalisés et les études ont été publiées par le gouvernement sur le site dédié www.eoliennesenmer.fr. Les rapports sont disponibles dans leur totalité, mais un travail est en cours pour rendre les résultats accessibles aux profanes et réaliser une synthèse grand public. Des études continuent à être réalisées pendant la phase d'exploitation. Certaines ont commencé à la mi-2023. Les résultats seront disponibles dès 2024 pour les unes, en 2027 pour les autres, et seront mis à la disposition du public. Une photo à l'écran présente un câble sous-marin qui commence à être colonisé.

Le parc a progressivement été rouvert à la pêche professionnelle. Les travaux ont été réalisés dans un certain ordre afin de maximiser les temps d'ouverture à la pêche. Il y est à nouveau totalement ouvert depuis novembre 2022. Les pêcheurs restent associés aux suivis environnementaux et de ressource halieutique. La zone est rouverte à la navigation depuis le 1^{er} janvier 2023 sous certaines conditions. Le bilan de la première saison touristique est plutôt positif, du moins du point de vue de l'opérateur.

De multiples actions d'information du public se sont déroulées. Plus de 5 000 visites du parc ont été enregistrées pendant cette première année d'exploitation. De nombreuses rencontres avec les partenaires locaux ont été organisées, de même que des interventions auprès des étudiants, des publics scolaires. Près de 700 personnes sont venues visiter la base de maintenance de La Turballe et EDF Renewables a soutenu plusieurs événements.

M. BLANC rappelle des discussions antérieures avec Gaëtan Duchêne et Olivier de La Laurencie, d'EDF Renouvelables. La SPCNE a toujours mis en doute certains chiffres annoncés, à savoir la couverture de 20 % de la consommation du département, soit 700 000 habitants, ainsi que le facteur de charge. L'association a eu accès à certaines données par éco2mix et a comblé les données manquantes pour effectuer des calculs. La consommation globale des Pays de la Loire est publiée sur le site éco2mix. La population de la Loire-Atlantique représente 37,36 % de la population de la région. C'est le coefficient qui a été appliqué à cette consommation. Aucune donnée relative à la production de l'éolien en mer n'est publiée. Néanmoins, elle devrait être facile à connaître, puisqu'il y a du comptage au départ du poste en mer. La référence qui a été retenue pour le calcul est la production maximale issue de l'éolien dans les Pays de la Loire le 10 octobre 2023, en l'occurrence, 1 582 MW. Quand on fait le rapport avec la puissance nominale de l'éolien en mer à 95 % de rendement, avec deux à trois éoliennes toujours en maintenance et une autoconsommation de 1 MW, on obtient un pourcentage de 27,7 % correspondant à la production minimale. Sachant qu'en mer, les vents sont réputés plus forts, on y applique 40 % de plus pour calculer la production maximale. Cette augmentation correspond à la production de 35 éoliennes supplémentaires. Les calculs ont été effectués en prenant 49 000 points de données sur les courbes d'éco2mix, c'est-à-dire les valeurs toutes les demi-heures, avec le nombre de kilowattheures produits. Pour ce qui concerne la production à 27,7 %, il s'avère que pour quatre mois, la production est comprise entre 15 et 18 % de la consommation de la Loire-Atlantique, entre 10 et 14 % pour sept autres mois, et 8,31 % pour un autre mois. C'est moins de 30 % des 20 % annoncés en général et seulement 70 % des prévisions. À 40 %, c'est un peu mieux, puisqu'il y a 12,5 % des 20 %, et ainsi de suite. Cela représente donc une différence très importante.

M. GUILLOT croit savoir que les données sont désormais accessibles sur éco2mix.

M. BLANC le dément. Il a consulté le site le matin même pour consulter toutes les données depuis le 1^{er} janvier 2022 pour calculer la différence de production de la part éolienne dans les Pays de la Loire lorsqu'il n'y avait pas encore d'éoliennes en mer et depuis qu'il y en avait. Il signale à ce propos qu'au cours d'une journée de janvier de 2022, les éoliennes terrestres ont produit à elles seules 1 100 MW. Le chiffre fourni par EDF Renouvelables avec les éoliennes en mer est de 1 582 MW.

M. GUILLOT n'est pas certain de pouvoir suivre tous ces raisonnements. Il assure néanmoins que les chiffres présentés sur le diaporama, s'ils ne figurent pas sur le site d'éco2mix, ont été publiés, puisque c'est une obligation faite par la réglementation européenne et notamment, le règlement REMIT, qui est une protection contre les délits d'initié dans les marchés électriques.

M. BLANC objecte que pour que les calculs soient justes, il faut prendre les différentes courbes au même moment, toutes les demi-heures, lorsque les courbes sont en parallèle.

M. GUILLOT assure que les données sont accessibles au public. Le chiffre de 1,6 TWh est une donnée physique de RTE. Elle ne peut être remise en cause. Les chiffres sont les chiffres du compteur RTE et d'EDF Obligation d'achat qui sont diffusés par les instances européennes.

M. BLANC fait valoir que de novembre 2022 à fin octobre 2023, avec 40 % de la puissance pour les éoliennes en mer, il arrive, avec ses calculs, à 1,3 TWh, ce qui n'est pas très loin du chiffre évoqué par M. Guillot. Le facteur de charge est alors de 28,6 %.

M. GUILLOT affirme que le facteur de charge est de 38 %. Il reprend le calcul : $480 \text{ MW} \times 8 760 = 4,2 \text{ TWh}$, qui est le maximum possible sur une année. Lorsque l'on divise 1,6 TWh par ce chiffre, on obtient le facteur de charge, qui est de 38 %.

M. BOUCHER, ancien patron pêcheur, élu du Croisic, relaie les propos des pêcheurs, sur le quai du Croisic, qui ont entendu parler d'une éventuelle extension du parc, avec davantage d'éoliennes. Il demande si cette rumeur est fondée.

M. GUILLOT laisse aux représentants de l'État le soin de répondre, parce qu'en France, la planification est du ressort de l'État.

M. le sous-préfet indique que le parc a ouvert à la suite d'un appel d'offres de l'État. D'autres appels d'offres interviendront ultérieurement. Pour les projets à venir, le débat public sur la planification maritime va s'ouvrir le 20 novembre. Il en résultera une planification en matière de transition énergétique et une réponse sera apportée à la question posée. Pour l'instant, il n'y a pas de projet.

M. DORÉ, coordinateur du collectif Défense de La Mer (DLM), souligne qu'il suit d'assez près la production du parc éolien. De cette réunion, il n'attend pas de la communication mais des informations. Il souhaiterait ainsi savoir pour quelles raisons un navire de construction est resté sur le parc jusqu'au 15 septembre 2023, ou encore, pour quelles raisons un quart des éoliennes ne produisent pas depuis le 8 novembre, après les tempêtes, d'après les relevés qui sont publiés. Lors de la précédente réunion de l'instance de concertation, au mois de juillet 2022, il avait été demandé de publier les statistiques de vent qui sont disponibles grâce à SEM-REV, parce que c'est l'indicateur dimensionnant du facteur de charge, et de réaliser également un bilan carbone, parce qu'aujourd'hui, les consultations qui se profilent sont argumentées autour de la décarbonation et donc, du bilan carbone. Lors de cette réunion de 2022, le débat s'était limité à la visibilité du parc depuis la côte et au niveau de reversement de la taxe éolienne aux communes. M. DORÉ assure que ce n'est pas ce qui intéresse la population.

M. DORÉ indique que l'étude de 2014 du bilan carbone prévoyait 19 g eq CO₂/kWh produits, à partir d'un bilan de 724 000 t eq CO₂, dont 80 % dus à la construction. Ces 80 % devraient donc être connus depuis le mois de septembre 2022. M. DORÉ les a demandés. Il lui a été répondu que les services y travaillaient. Il serait intéressant de connaître ces chiffres avant le débat public. Un débat public sans retour d'expérience ne sert pratiquement à rien.

M. DORÉ indique que l'indicateur de 18,5 g eq CO₂/kWh produit dépend de la production annoncée, dans le document d'origine et dans ce bilan carbone, pour 40 375 GWh sur 25 ans, soit 1,735 TWh/an. C'est le chiffre qui figure dans l'annexe de la convention d'occupation du domaine public maritime. M. DORÉ estime que si 1,735 TWh/an représentent 41,5 %, comme indiqué par M. Guillot, il serait surprenant que sous nos latitudes, le facteur de charge soit supérieur au facteur de charge obtenu par les centrales éoliennes *offshore* de mer du Nord ou de mer d'Écosse. Il est donc essentiel de connaître la production électrique. Pour cela, M. DORÉ pensait que RTE allait fournir tous ces chiffres de façon très transparente, comme elle le doit. Depuis très longtemps, RTE fournit des données réelles au pas de 15 min, puis, un mois après, des données consolidées au pas de 30 min et, un mois après, les données à 30 min, qui sont les données finales. Les échelles changent en cours de route. Il est annoncé qu'à partir du mois de janvier 2024, la présentation sera différente. Heureusement, des organismes européens fournissent des statistiques plus transparentes que celles que l'on trouve sur *éCO₂mix*. RTE fournit des données depuis le mois de juillet. En revanche, au niveau européen, les données relatives au parc de Saint-Nazaire ont commencé à être publiées le 10 janvier, avec beaucoup de journées non renseignées. Cette production publiée depuis le 10 janvier et vue par le public donne, grâce aux tempêtes récentes, un facteur de charge de l'ordre de 32 %. À la fin de l'année, selon tous les chiffres publiés, il aura atteint 34 ou 35 % au maximum sur un an.

M. DORÉ insiste donc sur l'importance de savoir, d'une part, quelle est la production attendue, et d'autre part, quel est le bilan carbone, avant d'engager avec la Commission nationale du débat public des débats sur la programmation pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest ou sur des projets prévus. D'après la réponse de la Commission européenne adressée à la ministre des Affaires étrangères, le texte de ce document, qui cite ce que dit le gouvernement, fait que cela devient peu crédible. Les chiffres annoncés ne sont pas vérifiés par l'expérience. Sachant que le retour d'expérience de l'éolien *offshore* de mer du Nord et de mer d'Écosse n'est pas directement transposable à la situation des latitudes de la bordure atlantique, il importe de faire preuve d'une grande transparence, dès le départ, sur le site de Saint-Nazaire.

M. GUILLOT propose de répondre aux questions posées successivement. Le bateau auquel il a été fait référence, l'*Olympic Triton*, n'est pas un bateau de construction, mais un SOV, *Service Operation Vessel*. C'est un bateau qui est utilisé pendant les phases de construction et d'opération pour transférer le personnel dans certaines conditions, avec une meilleure accessibilité. Beaucoup de champs éoliens d'Europe du Nord sont opérés avec ce type de bateau. Ce n'est pas le cas pour les parcs éoliens français, a priori. Il a été utilisé par General Electric pendant la première année d'exploitation au regard des tâches de maintenance supplémentaires. Il leur permettait d'être plus efficaces et de travailler en deux équipes de douze heures au lieu d'une seule équipe. Il est parti depuis la mi-octobre et il n'est pas prévu qu'il revienne.

S'agissant de la production des parcs, M. GUILLOT assure qu'il ne peut que remonter les chiffres présentés. EDF Renouvelables tweete tous les mois au sujet de sa production sur X (ex Twitter). Elle n'est pas disponible sur eCO_2 mix mais elle devrait bientôt l'être. Ces chiffres sont disponibles sur les sites européens comme REMIT ou ENTSO. Il y a donc une totale transparence. S'agissant des chiffres présentés sur le diaporama, celui d'octobre était plutôt de 173 GWh, le diagramme ayant été établi avant, ce qui permet d'établir un facteur de charge à 38 %.

Par ailleurs, la production sera publiée prochainement au pas mensuel sur le site Internet. On pourra y voir la production de la veille, du mois précédent, jour par jour, et un bilan mois par mois. Ces chiffres pourront être comparés avec ceux d' eCO_2 mix ou ceux des sites européens et chacun pourra calculer son facteur de charge.

Au sujet du bilan carbone, M. GUILLOT indique qu'une étude a été réalisée, qui doit être publiée sous peu, qui confirme que l'indicateur serait plus proche de 18 que de 19 g eq CO_2 /kWh produits. Il devrait avoisiner 18,2 ou 18,3 g. M. GUILLOT n'a eu les résultats préliminaires que la veille. Ont été prises en compte les quantités d'acier, de béton, de carburant réellement consommées pendant la phase de construction. Si 80 % du bilan carbone étaient liés à la phase de construction, cela signifie que 80 % du bilan carbone sont connus avec des données vérifiées. Pour le reste, ce sont les données projetées qui sont prises en considération, qui amènent à un chiffre de 18 g eq CO_2 /kWh produit, ce qui est en ligne avec les prévisions. Cette donnée inclut les rejets de carbone liés à la phase de démantèlement, pour ce qui en est connu aujourd'hui.

Enfin, selon M. GUILLOT, il y a en effet agrégation de l'éolien en mer et à terre sur eCO_2 mix.

M. COLIN confirme que les chiffres d' eCO_2 mix sont des agrégations par filière. Ils sont issus des données de comptage. Ces données sont transparentes. C'est sur cette base que sont établies les facturations d'énergie. Ce sont également les données qui sont transmises au niveau européen. ENTSO est l'association des gestionnaires de réseaux. Elle utilise les chiffres que lui transmettent les gestionnaires. Il peut exister des décalages dans la mise à jour des données, ce qui peut expliquer de petits écarts. Selon M. COLIN, il est préférable de raisonner sur des périodes assez longues, d'une année complète d'exploitation du parc, pour se faire une idée des chiffres de production. M. COLIN renvoie également au site open data de RTE, où il est possible d'accéder aux données de production et de consommation.

En l'absence d'autres questions, M. le sous-préfet propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'INSTANCE DE CONCERTATION ET DE SUIVI DU PARC ÉOLIEN EN MER

4.1. Groupe de travail « pêche professionnelle »

M. TILLIER, chargé de mission au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de Loire (COREPEM), indique que le groupe de travail « pêche professionnelle » est animé par le COREPEM par délégation de la DIRM NAMO. Y participent des marins pêcheurs, des représentants de la filière de la pêche, l'administration maritime, de même qu'EDF Renouvelables et RTE, avec, ponctuellement, la présence d'experts. Il s'agit d'un groupe de travail assez pragmatique sur la résolution de problèmes surtout liés à la cohabitation et à la sécurité en mer. Depuis la dernière instance de concertation et de suivi, il s'est réuni à trois reprises.

Parmi les trois grandes thématiques abordées, celle de la cohabitation et de la sécurité en mer prend une bonne part dans les discussions. Depuis la mise en service du parc et la pleine entrée en cohabitation des activités de pêche avec l'activité de production d'énergie marine, le groupe de travail a eu des communications sous forme de régulation et d'acculturation mutuelle de nouveaux usagers pour faire comprendre comment travaillent les pêcheurs pour les pilotes de CTV et comment opèrent les CTV ou les SOV pour les marins pêcheurs. Cela a été un élément de terrain important qui dimensionne la réalité de la sécurité maritime sur la zone. Ce sujet a beaucoup occupé les réunions, d'autant plus avec la présence du SOV *Olympic Triton*, navire fortement dimensionné, pour lequel les problématiques d'interaction avec les marquages, les pavillons des engins de pêche, étaient différentes. De petites adaptations ont d'ailleurs été faites, avec notamment l'implantation de détecteurs radars sur les pavillons de pêche pour permettre une meilleure visibilité spécifiquement à ce navire, qui était en

passerelle plus haute. Le groupe de travail a également poursuivi, d'un point de vue opérationnel, avec l'équipement en AIS des navires de pêche, dans une période précédant la révision de l'arrêté. Les marins pêcheurs ont mal vécu la modification de la clause de l'arrêté sur l'obligation d'emport d'AIS, qu'ils jugent néfaste pour la sécurité maritime.

Le groupe de travail se penche également sur le volet environnemental. Les marins pêcheurs sont impliqués pour la réalisation des suivis réglementaires avec l'embarquement de personnel scientifique pour l'observation de captures, notamment. Ils reportent également des observations opportunistes qu'ils peuvent faire dans le cadre de leur activité. Cette activité est menée dans l'objectif de construire un retour d'expériences partagé, pour lequel beaucoup de moyens sont portés par EDF Renouvelables et RTE. Ce retour d'expériences est difficile à établir sur le plan de la ressource halieutique, au moins sur la partie relative aux grands crustacés, dont la capture est naturellement variable parce que plus étendue dans l'espace. Il est compliqué de sonder le signal d'impact que pourrait avoir le parc sur ce groupe d'espèces. Les marins pêcheurs n'ont pas d'avis à ce sujet.

Le troisième sujet étudié dans le groupe de travail est le volet socio-économique découlant des interactions entre un projet d'EMR et la filière de la pêche en général et ses activités. Les participants contribuent à concevoir les protocoles d'évaluation de ces interactions. Depuis la dernière réunion de l'instance, l'état de référence socio-économique a été réalisé. C'est une phase pluriannuelle évaluant l'état des lieux de l'activité sur le site avant les travaux. Elle est pluriannuelle parce que les activités de pêche, selon les ressources, varient énormément dans l'espace et dans le temps. Le caractère pluriannuel permet d'intégrer la variabilité des activités sur le site à l'intérieur d'une longue plage de référence, d'évaluer l'insécurité de la valeur moyenne et de projeter ce facteur dans les suivis qui seront opérés par la suite.

En l'absence de questions, M. le sous-préfet propose de passer à la présentation du groupe de travail suivant.

4.2. Groupe de travail « usages et sécurité maritime »

M. PORCHER-LABREUILLE, chef du service mer et littoral à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), rend compte de la concertation menée au travers du groupe de travail et des commissions nautiques.

L'année 2022 a été la dernière pour les travaux de construction du parc. Les services de l'État devaient rencontrer plus finement les groupes d'usagers du site du banc de Guérande. Des concertations ont été menées dans le cadre d'échanges avec les représentants des pêcheurs professionnels, des plaisanciers, des plongeurs et des navires à passagers pour mieux connaître leurs pratiques, leurs besoins et leurs contraintes, afin de paramétrer correctement les différentes règles relatives à la navigation au sein du parc éolien en mer. Ces travaux ont mené à la réunion, en septembre 2022, d'une commission nautique locale, qui a émis un avis permettant au préfet maritime, le 14 décembre 2022, de prendre un premier arrêté de police pour déterminer les règles applicables à partir du 1^{er} janvier sur le parc éolien. En janvier 2023, suite aux recours gracieux déposés par les fédérations de plaisanciers et à l'aboutissement des concertations menées avec les plongeurs et les représentants des navires à passagers, la préfecture maritime a donc redemandé une concertation. Une nouvelle réunion du groupe de travail s'est tenue au mois d'avril 2023, suivie d'une commission nautique locale le 4 mai 2023. Un arrêté consolidé a été pris le 17 mai 2023 pour une mise en application à compter du 24 mai 2023. Il s'agit de l'arrêté aujourd'hui en vigueur, qui intègre l'ensemble des activités et qui modifie certaines règles, notamment en matière d'AIS.

Ces règles prévoient que le parc éolien n'est accessible qu'aux navires de longueur hors tout inférieure à 25 mètres, évoluant à une vitesse de moins de 12 nœuds. Il est interdit de s'approcher à moins de 50 m d'une éolienne et à moins de 200 m de la sous-station électrique. Le mouillage est interdit dans le parc, sauf situations d'urgence. Certaines activités sont interdites, comme les véhicules nautiques à moteur ou le *kitesurf*. Les navires à passagers peuvent y circuler, mais sur autorisation de la préfecture maritime. La pêche aux arts dormants est autorisée mais la pêche aux arts traïnants est interdite. Le champ éolien étant situé à bonne distance de la côte, en zone semi-hauturière, selon la catégorisation des plaisanciers, l'accès est conditionné à la détention d'un permis hauturier.

Mme la Capitaine de corvette Christelle ARINJAKA, chargée de mission au bureau « énergie marine et développement durable » à la préfecture maritime, ajoute que pour accompagner l'entrée en vigueur de cet arrêté, le préfet maritime a souhaité mobiliser les moyens de l'État pour s'assurer de la bonne connaissance et du respect de l'arrêté, dans une démarche pédagogique mais également pour relever les infractions, le cas échéant. Sur une période de quatre mois, 11 navires des Affaires maritimes, de la Marine nationale, des Douanes et de la Gendarmerie maritime ont effectué 34 sorties dans le parc, soit une moyenne de deux sorties par semaine. À terre, le CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) d'Étel et le sémaphore de Chemoulin ont été sollicités pour effectuer des remontées régulières vers la préfecture maritime. Seulement cinq manquements à l'arrêté ont été relevés, deux relevant de navires de commerce et trois de plaisance (non respect de la limitation de vitesse – navigation à plus de 30 nœuds au lieu des 12 nœuds autorisés). Il faut toutefois préciser que lors des patrouilles, les navires de l'Action de l'État en mer ne naviguent que dans un secteur du parc et pour une durée limitée, ce qui ne permet pas de constater l'ensemble des infractions sur la période. Un focus particulier a été réalisé pendant la campagne annuelle de sécurité des loisirs nautiques menée sous l'égide du secrétariat général de la mer.

L'opérateur EDF Renouvelables a également effectué un suivi opportuniste à partir du mois d'avril. Aucun incident majeur n'a été constaté jusqu'à présent, mais 163 manquements à l'arrêté ont été observés par la coordination maritime, notamment le non-respect d'émission AIS, de la zone d'exclusion et de la vitesse. EDF Renouvelables a par ailleurs mené une campagne de communication dédiée entre les mois de mars et d'août, qui a contribué à faire connaître les dispositions de l'arrêté.

Mme JUNCA-LAPLACE, cheffe de service adjointe du service mer et littoral de la DDTM de Loire-Atlantique, précise que le groupe de travail s'est réuni au mois d'octobre 2023 pour effectuer le bilan de la saison estivale avec les différents usagers : EDF Renouvelables, les représentants de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la pêche de loisir, des activités de transport de passagers, la navigation de commerce, le sauvetage en mer et le pilotage. En l'occurrence, ce bilan est positif, puisque malgré l'observation de manquements par EDF Renouvelables et les services de l'Etat, il n'y a pas eu d'incident notable dans le parc. La stratégie de communication de l'exploitant a été saluée par l'ensemble des navigants, en particulier par la plaisance, qui a apprécié l'effort de pédagogie réalisé sur l'ensemble des ports de la façade. Les navires à passagers ont fait état d'une bonne fréquentation pour cette première saison, témoin de la curiosité suscitée par cet objet industriel qu'est le parc. Les sorties devraient se multiplier lors des saisons prochaines. La météo, relativement défavorable, a néanmoins limité la pratique de certaines activités, notamment la plaisance. Les campagnes de contrôle devront être répétées les prochaines années avec des météos plus clémentes. Enfin, si la majorité des usagers est satisfaite des dispositions de l'arrêté du préfet maritime, l'assouplissement de la réglementation relative à l'AIS, issu de la modification de mai 2023, reste un point contesté par les pêcheurs professionnels.

L'exploitant a formulé deux demandes de modification qui seront étudiées ultérieurement en commission nautique locale : la redéfinition de la zone d'interdiction de mouillage aux abords du parc pour préserver l'intégrité de l'ensemble des câbles inter-éoliennes et éviter ainsi les risques d'accidents et la mise en place d'une bouée de mouillage à proximité du poste électrique en mer pour les navires transportant les techniciens de maintenance.

De l'avis de tous les acteurs présents, la concertation a contribué à la réussite et à l'acceptabilité de ce projet.

En l'absence de questions, M. le sous-préfet propose de passer à la présentation du groupe de travail suivant.

4.3. Groupe de travail « environnement »

M. HINDERMEYER, chef du service « ressources naturelles et paysages » à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), indique que le groupe de travail s'est réuni une fois depuis la dernière instance de concertation de suivi et se réunira désormais une fois par an. Ce groupe est assez ouvert et relativement fréquenté. Il complète le comité technique environnemental, plus limité, qui regroupe les services de l'État et les porteurs de projets.

Le groupe de travail « environnement » se déroule généralement en deux temps. La première partie concerne RTE et le raccordement. Deux exposés ont été présentés. Sur la partie terrestre, ont été évoqués les liaisons souterraines et le poste électrique, avec une synthèse des éléments initiaux, pendant et après les travaux, et un point sur la recréation de milieux humides sur un terrain cultivé, qui a l'air de bien fonctionner, malgré la complexité de l'entreprise. M. HINDERMEYER a d'ailleurs proposé au groupe d'organiser sa prochaine réunion sur site. Sur la partie maritime, un point assez complet a été présenté sur l'atterrissage. Les résultats liés aux suivis post travaux ont également été exposés. Ils sont conformes à ce qui était espéré, malgré certaines perturbations après les travaux. Les choses se remettent en place assez rapidement. Les câbles ont très vite été colonisés par la végétation et par les espèces. Les documents sont consultables sur le site de la préfecture maritime.

EDF Renouvelables a ensuite présenté les suivis environnementaux réalisés pendant la phase de construction et les protocoles des suivis réalisés en phase d'exploitation, respectivement sur les habitats benthiques, sur les ressources halieutiques, sur la gestion du bruit et des mammifères marins, sur l'avifaune et sur les chauves-souris. Aucun impact majeur n'a été constaté. Cependant, un épisode compliqué de grippe aviaire est intervenu après les suivis environnementaux, qui jouera sans doute sur les prochains suivis de l'avifaune et dont l'impact sera sans doute difficile à isoler.

Enfin, des mesures concrètes destinées aux oiseaux marins mises en place avec le concours de Bretagne vivante ont été présentées au groupe. Sur les îlots et les îles, on essaie d'améliorer la reproduction des espèces d'oiseaux marins. Par ailleurs, un travail de longue haleine est mené en faveur d'un oiseau menacé à l'échelle internationale, le puffin des Baléares, qui n'est pas sur un site de reproduction mais sur un site où il estive. Il y reste pendant quelques mois en période de migration. Il s'agit de préserver ces zones de migration. D'autres mesures sont attendues aux Baléares pour y préserver aussi les sites de reproduction.

M. BOUCHER demande si la grippe aviaire, d'une part, et le battage, d'autre part, ont un impact sur la mortalité croissante des dauphins sur la côte atlantique. Il semble que le battage fragilise le cerveau des mammifères.

M. HINDERMEYER croit savoir que la grippe aviaire ne touche que les oiseaux.

Mme SUGLIANI, cheffe de projet pour le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, EDF Renouvelables, indique que l'incidence du battage a été anticipée par des études d'impact environnemental. C'est pourquoi des mesures de réduction du bruit sous-marin ont été mises en place, qui ont été validées par le comité technique environnemental, composé de l'État et de ses experts, comme l'Ifremer et l'Office français de la biodiversité. Pendant les travaux, les opérations de battage pour enfoncer les pieux dans la roche sont bruyantes et susceptibles de déranger les mammifères marins. Sur le banc de Guérande, ce sont essentiellement le dauphin commun, le grand dauphin et le marsouin. Les mesures définies ont consisté en un effarouchement des mammifères marins sur une distance équivalente à l'empreinte acoustique qui pouvait les menacer. Des hydrophones suivaient par ailleurs en permanence le bruit et la présence de mammifères marins. Les opérations de battage ne commençaient que s'il était assuré qu'il n'y en avait pas dans la zone. Si certains revenaient par curiosité, les travaux étaient stoppés le temps de les faire repartir. Le battage se réalisait également de façon progressive en termes de puissance. Les opérations duraient entre trente minutes pour les plus courtes et quatre heures pour les plus longues. Le rapport de suivi de la phase de construction établit que le dérangement était vraiment ponctuel. Les dauphins revenaient quelques jours après sur le site où s'était déroulée l'opération de battage.

M. BOUCHER fait valoir que les pêcheurs sont montrés du doigt comme responsables de la mortalité des dauphins, alors que d'autres facteurs ont pu les fragiliser. Les échouages ont été beaucoup plus nombreux en 2023. Il y en aura peut-être beaucoup moins en 2024, maintenant que les travaux du parc sont terminés.

Mme SUGLIANI souligne que ce phénomène d'échouage est observé plus largement sur la façade Atlantique, indépendamment des travaux du parc éolien (pour rappel : travaux terminés en 2022). Les techniciens et spécialistes de l'environnement d'EDF Renouvelables échangent régulièrement avec le laboratoire Pelagis, un laboratoire de l'université de La Rochelle spécialisé dans les mammifères marins, pour faire remonter des observations. Il est important d'avoir une vision à une échelle macro-géographique au niveau de la façade.

M. BOUCHER relève que la profession de la pêche commence à faire l'objet de mesures contraignantes à ce sujet. Il pourrait être judicieux de laisser passer du temps afin de voir comment évoluent les choses maintenant que les autres facteurs possibles ont disparu.

M. HINDERMEYER remercie les représentants de RTE et d'EDF Renouvelables pour leur participation assidue aux réunions du groupe de travail, auquel ils apportent beaucoup d'éléments et de réponses, de manière très pédagogique.

M. le sous-préfet croit savoir qu'à l'heure actuelle, dans la connaissance scientifique, aucun lien n'est établi entre l'installation du parc éolien et les échouages de dauphins.

Mme SUGLIANI indique que le spécialiste « environnement » qui suit le parc pour EDF-RE est présent et pourra, le cas échéant, répondre à d'éventuelles questions en fin de réunion.

En l'absence d'autres questions, M. le sous-préfet propose de passer à la présentation du groupe de travail suivant.

4.4. Groupe de travail socio-économique

Mme Claude TRICHET, chargée de développement « emploi et territoires » à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), indique que le groupe de travail socio-économique s'est réuni au mois d'avril 2023 à la base de maintenance de La Turballe.

À cette occasion, EDF Renouvelables a présenté une étude sur les retombées socio-économiques menée en 2022 par un cabinet indépendant dans l'objectif de reconstituer la chaîne de valeurs du parc éolien en mer, de caractériser la part nationale et de chiffrer l'empreinte socio-économique. Ces données ont été calculées sur l'ensemble de la durée de vie du projet, de 2012 à 2047, englobant la phase de développement, la phase de construction et la phase d'exploitation et de maintenance. Il apparaît que 68 % de la valeur ajoutée et 63 % du chiffre d'affaires global ont été générés en France. 50 % des entreprises impliquées dans le projet sont françaises, soit 817 entreprises. La phase de construction a mobilisé 2 300 emplois par an, directs et indirects, et la phase d'exploitation en mobilise 400, dont près de 100 sur la base de maintenance et 300 emplois indirects.

S'agissant des clauses sociales, il est rappelé que dans la construction du parc, une obligation de 76 500 heures avait été posée pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'en retrouver un. Il s'avère que 83 368 heures ont été réalisées au 31 décembre 2022, principalement par General Electric, qui s'est montrée assez engagée dans la mise en place de ces clauses sociales et qui a accompagné également des personnes dans la formation. À ce jour, 87 personnes ont été accompagnées dans le cadre de ces clauses, au départ sous la forme d'un contrat intérimaire de mise à disposition, qui est souvent une première marche dans la remise en emploi et permet d'obtenir un emploi plus durable, que ce soit auprès de General Electric ou d'une autre entreprise industrielle du bassin. Aujourd'hui, les clauses sociales sont encore mobilisées pour l'entretien de la base de maintenance de La Turballe. Une réflexion est également menée par la facilitatrice des clauses sociales de la CARÈNE et les services de Cap Atlantique avec EDF Renouvelables pour intégrer éventuellement des apprentis au sein de la base de La Turballe.

M. PAROIS-QUÉLENNEC demande combien de personnes, parmi les 87 personnes qui ont bénéficié d'un retour vers l'emploi par le biais d'un contrat non pérenne, ont retrouvé définitivement un emploi à l'issue de celui-ci sous forme de CDI.

Mme TRICHET indique qu'elle ne dispose pas de ces données. Une fois que ces personnes ne sont plus accompagnées par les porteurs, elles ne disent pas forcément qu'elles ont trouvé un emploi. Et dans le cadre de la RGPD, Pôle emploi n'a pas le droit de communiquer d'informations sur les personnes.

Une intervenante demande à quel niveau de qualification seraient intégrés les apprentis à la base de maintenance.

Mme TRICHET répond que tous les niveaux de qualification sont concernés. La démarche vise à promouvoir l'apprentissage.

Mme SUGLIANI confirme qu'un travail est amorcé avec la facilitatrice des clauses sociales de Saint-Nazaire, Cap Atlantique et les services de l'État. C'est une phase d'exploitation et de maintenance qui s'ouvre pour 25 ans, ce qui est tout à fait inédit en France. La caractérisation des types de métiers qui interviennent et des niveaux de qualification associés est en cours. À ce jour, tous les postes sont pourvus, mais EDF Renouvelables sensibilise ses sous-traitants pour que le jour où un besoin apparaît, elle-même ou les sous-traitants se tournent, via les facilitateurs, vers les prescripteurs de la clause comme les missions locales, qui les orienteront vers le public privilégié.

M. BLANC déclare que lors d'une visite à La Turballe, il a entendu dire que le contrôle des installations était transféré, de nuit, à une équipe en Angleterre.

M. GUILLOT indique que cela a pu être le cas pendant la phase de construction.

M. BLANC précise que sa visite a eu lieu récemment, à la fin de l'été.

M. GUILLOT s'étonne parce qu'à cette époque déjà, plus aucun contrôle n'était réalisé par des équipes anglaises. Il suppose que de mauvaises informations ont été délivrées à M. Blanc. 80 % du contrôle est réalisé depuis La Turballe. La surveillance de nuit, lorsqu'il n'y a pas d'activité, va être confiée au centre de supervision européen d'EDF Renouvelables, à Colombiers. Le centre de General Electric situé à Nantes regardera la production de chaque éolienne pour remonter les erreurs possibles. Aujourd'hui, il n'y a plus de connexion avec l'étranger sur ces éoliennes.

M. BLANC s'en félicite.

Mme LE DAMANY, représentante de l'union locale CFTC de Saint-Nazaire, demande si EDF a défini un nombre d'apprentis à accueillir. Elle souhaite aussi savoir combien d'entreprises sous-traitantes interviennent à La Turballe.

M. GUILLOT indique qu'il y a actuellement 3 alternant, et il est prévu d'en accueillir 4 au total. Avec les effectifs d'EDF Renouvelables, cela ferait 25 personnes. Le reste de l'effectif est rattaché à General Electric et aux autres sous-traitants. M. GUILLOT estime qu'il y a une dizaine ou une vingtaine de sous-traitants. Outre EDF Renouvelables et ses filiales, il y a General Electric, les Chantiers de l'Atlantique, qui continuent d'assurer certaines tâches de maintenance sur la sous-station en mer, General Electric Grid, pour les tâches de maintenance plus complexes sur le matériel de haute tension, Louis Dreyfus Armateurs, pour les marins et les équipages, et des équipes plus spécialisées sur certaines tâches de maintenance comme Spie ou Altitude 44.

5. CONCLUSION

En l'absence d'autres questions, M. le sous-préfet remercie les participants d'EDF Renouvelables ainsi que tous les services et les entreprises qui ont coopéré à cette instance, dont il rappelle qu'elle n'a pas pour objet la communication mais l'information et la concertation. Elle a pour vocation de répondre aux interrogations, d'ailleurs légitimes, qui sont formulées.

M. le sous-préfet précise que l'État poursuit ses engagements pour le développement des énergies marines renouvelables sur l'ensemble du territoire, avec des projets en développement sur toutes ses façades maritimes. Dans les Pays de la Loire, les travaux pour le parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier ont débuté au cours de l'été 2023. Par ailleurs, le débat public sur la planification maritime se tiendra du 22 novembre 2023 au 26 avril 2024. Ce débat permettra à toute personne de prendre part à l'élaboration de choix. La première escale de la façade se tiendra à Saint-Nazaire, la semaine du 4 décembre, avec une réunion publique prévue le 5 décembre, de 19 à 21 heures, au Cinéville.

L'instance de concertation continuera à se réunir en fonction des sujets et des actualités tout au long de la vie du projet. Les groupes de travail pourront être réunis en fonction des besoins.

M. le sous-préfet insiste sur la volonté de dialogue et de communication entre les différents acteurs afin de garantir, et c'est l'intérêt bien compris de tous les partenaires de ce dossier, l'acceptabilité sociale de ce projet emblématique, qui vise la décarbonation de la production d'énergie dans le pays.

M. le préfet maritime remercie à nouveau les personnes qui ont préparé la réunion, qui, pour lui, est la première de ce genre, et qu'il a trouvée particulièrement intéressante. Il indique avoir visité le site de La Turballe le matin même. L'instance de concertation permet de tirer de cette installation, qui est pionnière, des retours d'expérience très utiles aux services de la préfecture maritime, notamment en matière de gestion des usages et de sécurité maritime. M. le préfet se dit particulièrement satisfait du champ extrêmement large d'investigation de l'instance, qui balaie aussi bien l'environnement que les dimensions socioprofessionnelles, socio-économiques et techniques, notamment avec les chiffres qui ont été partagés et qui seront encore alimentés par d'autres données. Le fait d'avoir des échanges réguliers sur cette matière complexe offre une transparence qui permet d'expliquer des projets qui, au départ, peuvent faire peur, mais qui bénéficient à l'ensemble des acteurs, avec une conscience responsable et raisonnable des différents enjeux de cette politique publique.

La séance est levée à 16 heures 05.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire


Eric de WISPELAERE

Le préfet maritime de l'Atlantique

Jean-François QUÉRAT

